



COMPAGNIE
EUROPÉENNE
DE GARANTIES
ET CAUTIONS

Garantie des Loyers

NOUVELLE GÉNÉRATION

**ADMINISTRATEURS
DE BIENS**

CONTRE LE RISQUE D'IMPAYÉS
PROTÉGEZ VOS CLIENTS

LA GARANTIE DES LOYERS DE CEGC*

Une réponse innovante à l'évolution du marché locatif

QU'EST-CE QUE LA GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS ?

En vous confiant la gestion locative de leurs biens immobiliers, vos clients propriétaires-bailleurs veulent se sécuriser et éviter les désagréments tels que : loyers impayés, dégradations du logement, départ prématuré, sans compter les éventuels frais de procédure judiciaire.

Dans le cadre de la gestion sous mandat, vous pouvez donc proposer à vos clients de les assurer contre ces risques ce qui optimisera le rendement de leur investissement et sécurisera les revenus de votre activité. Pour ce faire, la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions met à votre disposition une offre d'assurance nouvelle génération de garantie des loyers impayés.

70%

des propriétaires sont prêts à confier leur bien à un professionnel s'ils sont sécurisés **

LA GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS, UN PRODUIT PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ

Le député Mickaël Nogal a donné une nouvelle impulsion à la garantie des loyers impayés en déposant une proposition de loi concernant le marché locatif. Elle vise notamment à démocratiser la garantie des loyers impayés et à inciter les propriétaires-bailleurs à passer par un professionnel pour gérer leur bien. Nous avons donc conçu une offre inspirée par cette proposition.

Proposer dès aujourd'hui à vos clients propriétaires-bailleurs la garantie des loyers impayés de CEGC nouvelle génération, c'est une manière de démontrer votre proactivité et votre adaptabilité face aux nouveaux enjeux du marché.

UN PRODUIT INDISPENSABLE POUR VOS PROPRIÉTAIRES

48%

des propriétaires envisagent de se couvrir contre les impayés de loyer ***

La crise sanitaire et économique engendrée par la Covid-19 crée de nombreuses tensions et accroît le risque de loyers impayés. Face à ces incertitudes, s'assurer avec la nouvelle offre de CEGC représente donc une sécurité nécessaire pour les propriétaires-bailleurs.

* Document à caractère publicitaire, voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions générales et particulières en vigueur.

** Étude SeLogger menée en octobre 2019 auprès de 1576 propriétaires-bailleurs utilisateurs de SeLogger. Les résultats ont été redressés à partir des données de cadrage de Kantar TNS.

*** Étude SeLogger réalisée avec Opinion Way du 3 au 17 septembre 2020 auprès de 664 propriétaires-bailleurs.

POURQUOI CHOISIR L'OFFRE DE CEGC ?

Pour vous

- ▶ Vous souscrivez à un contrat à indemnisation mensuelle
- ▶ Vous bénéficiez d'un accès à CLICK & LOC : un module de certification du locataire et de vérification des documents les plus importants de son dossier
- ▶ Vous digitalisez et optimisez la gestion de vos dossiers
- ▶ Vous disposez de la proximité et de l'expérience de nos équipes dans la gestion de sinistres
- ▶ Vous confortez et développez votre portefeuille de gérance



Pour vos clients propriétaires-bailleurs

- ▶ Ils peuvent bénéficier d'une offre d'assurance complète : loyers impayés, frais de procédure et de contentieux, d'expulsion, de recouvrement. Ils peuvent également disposer des garanties détériorations du bien loué, protection juridique et vacance locative
- ▶ Ils ont l'assurance d'une prise en charge rapide des impayés
- ▶ Ils peuvent déduire 100 % des primes d'assurance de leurs revenus fonciers (pour les propriétaires-bailleurs au régime réel pour leurs revenus fonciers)

LA COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, UN PARTENAIRE DE CONFIANCE

Choisir la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, c'est opter pour un acteur de référence sur le marché de l'immobilier. Notre savoir-faire repose sur notre expérience de garant des professionnels de l'immobilier depuis 1964.

Notre maison mère, BPCE, est le 2^e groupe bancaire français, une organisation solide et reconnue. C'est la garantie, pour vous, professionnels de l'immobilier, de bénéficier d'une offre adaptée à vos besoins spécifiques et d'un accompagnement personnalisé.



QUE VOUS PROPOSE

LA GARANTIE DES LOYERS DE CEGC ?

Des garanties essentielles

LOYERS ET CHARGES IMPAYÉS



- Prise en charge des loyers dus restés impayés par le locataire
- Couverture : 90 000 euros/bien garanti
- Loyer mensuel maximum de 3 500 euros
- Franchise : aucune

FRAIS DE CONTENTIEUX



- Prise en charge des frais de procédure et de contentieux
- Prise en charge des frais d'expulsion du locataire et de recouvrement des loyers impayés

DÉTÉRIORATIONS IMMOBILIÈRES (EN OPTION)



- Prise en charge des frais de réparation consécutifs aux dégradations ou détériorations immobilières constatées au départ du locataire
- Prise en charge des loyers pendant la remise en état du bien loué pendant 2 mois maximum
- Plafond de garantie : 10 000 euros au total
- Loyer mensuel maximum de 3 500 euros
- Franchise : aucune

Des garanties optionnelles

PROTECTION JURIDIQUE*



- Prise en charge des litiges opposant le propriétaire-bailleur au locataire jusqu'à 15 000 euros

VACANCE LOCATIVE



- Prise en charge des pertes pécuniaires liées à l'absence de locataire pour un montant maximum correspondant à 3 mois de loyers
- Loyer mensuel maximum de 1 200 euros
- Plafond de garantie : 2 500 euros
- Franchise : 1^{er} mois de vacance locative

* Assurée par CFDP Assurances, entreprise d'assurances régie par le Code des assurances, société anonyme au capital de 1 692 240 €, ayant son siège social Immeuble l'Europe, 62 rue de Bonnel - 69003 Lyon, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 958 506 156.

CEGC : UNE EXPÉRIENCE ET UN SAVOIR-FAIRE RECONNUS DANS LE RECOUVREMENT DES IMPAYÉS



Équipe dédiée au traitement
des impayés des particuliers



Expertise en recouvrement
amiable et contentieux

LES ATOUTS DE L'OFFRE DE CEGC

- Une offre modulaire en fonction du profil de votre entreprise
- Un tarif compétitif et adaptable selon votre portefeuille
- Un parcours digitalisé simple et efficace, avec un extranet pour vous accompagner
- Un module de certification : CLICK & LOC
- Un accompagnement personnalisé

**La gestion digitalisée de vos dossiers
sur <https://espaceclient-gli.c-garanties.com>**

Suivi de l'ensemble de vos dossiers de la déclaration
de vos lots à la gestion des sinistres en passant
par la certification des locataires

Sécurisation de vos données assurée



LE SERVICE EN +



Click & Loc

Un module de certification innovant

- ✓ Certification de vos dossiers locataires pour l'attribution des garanties, en temps réel
- ✓ Outil d'analyse de la solvabilité des locataires basé sur notre retour d'expérience sur les cautions de crédits immobiliers aux particuliers
- ✓ Vérification des pièces importantes du candidat locataire

POUR EN SAVOIR PLUS ET SOUSCRIRE

À LA GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS DE CEGC



Vous souhaitez en savoir plus ?

Connectez-vous sur www.c-garanties.com/garantie-loyers-impayes



Vous souhaitez souscrire ?

Rendez-vous sur www.c-garanties.com/offre-garantie-loyers-impayes

Compagnie Européenne de Garanties et Cautions

16, rue Hoche - Tour Kupka B
TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex
Téléphone : +33 (0)1.58.19.85.85
www.c-garanties.com

 GROUPE BPCE

Société anonyme au capital de 160 995 996 euros
382 506 079 RCS Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances

Edition : juillet 2021 - © Audtakorn Sutarmjam / EyeEm / Getty Images. - skynesher / E+ / Getty Images.